

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES  
MANUELS SCOLAIRES  
RENTREE SCOLAIRE 2017-2018**

**ARTICLE 1- Identification de l'acheteur public**

COLLEGE ADRIEN CADET  
85, RUE DU STADE  
97425 LES AVIRONS

Téléphone : 02.62.38.03.95  
Télécopie : 02.62.38.14.56

Pouvoir adjudicateur :  
Monsieur le Principal du Collège Adrien Cadet  
En vertu de la délibération du Conseil d'administration du 14/06/2016

**ARTICLE 2 - Objet du marché**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application des articles 27 et 28 du décret n°2016-360, publié au Journal Officiel de la République française.

Elle concerne des **manuels scolaires et ressources numériques** pour le collège Adrien Cadet (CPV 22112000-8).

Le marché se compose de six lots, chacun d'eux représentant un marché propre.

- Lot 1 : Manuels scolaires de mathématiques, version papier et numérique niveau 6<sup>ème</sup>
- Lot 2 : Manuels scolaires de français version papier et numérique niveau 3<sup>ème</sup>
- Lot 3 : Manuels scolaires de sciences physiques, version papier et numérique niveaux 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>
- Lot 4 : Manuels scolaires d'espagnol, version papier et numérique, niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.
- Lot 5 : Manuels scolaires d'Allemand, version papier et numérique, niveaux 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- LOT 6 : Manuels scolaires de SVT, version papier et numérique, niveau 3<sup>ème</sup>

**Conditions relatives au marché :**

Les ouvrages scolaires comme les supports didactiques à fournir seront précisées lors des commandes.

**Date prévisionnelle du début des prestations : 06 juillet 2017.**

**Personne habilitée à donner les renseignements:**

La gestionnaire du collège Adrien Cadet, Madame VAN ISEGHEM Laurelyne

Tél 02.62.38.26.48

Email : gestion.9740005m@ac-reunion.fr

Comptable assignataire des paiements :  
L'Agent Comptable du Lycée Saint-Exupéry,  
20, rue du lycée – BP 28 – 97425 Les Avirons  
Téléphone 02.62.38.29.75

**2. Candidat-le titulaire (à renseigner par le candidat)**

Nom et Prénom :

Agissant pour son propre compte  pour le compte de la société

Adresse du siège social :

Téléphone :

Compte à créditer (RIB) :

**(joindre un RIB pour chaque facture)**

**ARTICLE 3 – Remise des offres**

**La date limite de remise des offres est fixée au 16/06/17 avant 12 heures, heure de La Réunion.**

**La durée de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- ▶ Le présent document rempli valant acte d'engagement accompagné du DC1 et DC2
- ▶ Les candidats peuvent en outre produire toutes pièces qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre (illustrations, références,...)
- ▶ **Les offres, rédigées en langue française, peuvent être envoyées par La Poste en recommandé ou déposées contre récépissé** avec la mention suivante sur l'enveloppe : MAPA ACQUISITION DE MANUELS SCOLAIRES.

L'adresse d'envoi postal pour les offres de ce marché est la suivante :

COLLEGE ADRIEN CADET  
SERVICE GESTION  
85, RUE DU STADE  
97428 LES AVIRONS

**Ou bien transmises par voie électronique** à l'adresse : [gestion.9740005m@ac-reunion.fr](mailto:gestion.9740005m@ac-reunion.fr) **en demandant un accusé de réception** et en stipulant dans l'objet du mail CONFIDENTIEL : MAPA ACQUISITION DE MANUELS SCOLAIRES

#### **ARTICLE 4 – Critères d’attribution**

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l’offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

- ▶ Qualité du service (délais et moyens de livraison...) : **20%**
- ▶ Conditions de reprises et d’échanges en cas d’ouvrages détériorés : **10%**
- ▶ Prix et conditions financières : **70%**

#### **ARTICLE 5 – Pénalités de retard**

L’établissement se réserve le droit d’appliquer une pénalité en cas de retard dans la livraison des manuels. En cas de retard dans la livraison des manuels, le titulaire encourt sans mise en demeure préalable une pénalité de 1/1000<sup>ème</sup> du coût d’acquisition des manuels par jour de retard dans la livraison. Le collègue déduira automatiquement le montant des pénalités de la facture.

#### **ARTICLE 6 – Modalités de la procédure**

L’établissement se réserve le droit, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, d’apporter des modifications de détail à ce marché.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

L’acheteur se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs les offres déposées notamment en matière de prix.

**L’acheteur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure ou pour un lot pour des motifs d’intérêt général. Les candidats en seront informés.**

#### **ARTICLE 7 – Détail des prestations**

##### **1 Passation et exécution des commandes**

###### **a- Passation de la commande**

Les commandes sont passées au moyen de bons de commande comportant :

- la désignation, le code ISBN,
- la quantité commandée,
- le prix,
- le délai et les modalités particulières d’exécution (date, heure et lieux de livraison),
- la signature du chef d’établissement ou du gestionnaire.

En cas d’impossibilité de fournir les ouvrages commandés ou de respecter la date de livraison, les modifications éventuelles ne seront acceptées qu’après accord préalable du service gestionnaire. Toute livraison exécutée sans bon de commande ne sera pas payée au titulaire. Pour être considérés comme valables, les bons de commande doivent obligatoirement revêtir la signature du chef d’établissement ou du gestionnaire.

## b-La livraison

## 1b/Date de livraison

La livraison sera effectuée au collège Adrien Cadet si possible entre le 15 août 2017 et le 15 septembre 2017 aux heures d'ouvertures du collège de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

## 2b/Délai d'exécution

La livraison des manuels scolaires commandés pour la rentrée 2017/2018 et avant le 06/07/2017 devra être effectuée entre le 15/08/2017 et le 15/09/2017.

Les quantités commandées pourront être augmentées ou réduites de 10 %.

La livraison se fera au collège Adrien Cadet en prévenant trois jours à l'avance du jour d'intervention afin que l'établissement s'organise, sans quoi, celle-ci sera rejetée et aucun frais ne pourra être réclamé au collège Adrien Cadet pour une livraison ultérieure.

## 3b/Vérification de la livraison

Un examen contradictoire sera opéré entre un représentant du collège Adrien Cadet et un représentant du titulaire du marché.

En cas d'erreur lors de la livraison, le prestataire se devra d'opérer l'échange dans les plus brefs délais, précisés par écrit par ce dernier: « à renseigner par le candidat » jours.

Le fournisseur émettra une facture par livraison.

En cas de livraison partielle ou incomplète, le montant de la facture ne pourra excéder le coût des fournitures dûment constatées sur le bon de livraison.

## 4b/Décision d'admission ou rejet de la marchandise

## 4b1/ Décision d'admission

Si le résultat des vérifications quantitative et qualitative est satisfaisant, l'admission est prononcée immédiatement par le pouvoir adjudicateur ou son représentant sous réserve des vices cachés éventuels. L'admission est matérialisée par le bulletin de livraison et son duplicata, il est signé par le chef d'établissement ou son représentant et vaut procès-verbal d'admission sous réserve des vices cachés.

La fourniture sera livrée accompagnée d'un bon de livraison où seront précisés :

- le prix
- la date de livraison
- la nature des produits (clairement exprimée)
- les quantités livrées
- le nom et l'adresse du fournisseur
- les références du marché et la référence de la commande

## 4b2/ Non conformité

**Vérification quantitative non conforme**

Si la quantité livrée n'est pas conforme à la commande, le pouvoir adjudicateur ou son représentant met le titulaire en demeure:

- soit de reprendre immédiatement l'excédent si la livraison dépasse la commande;

- soit de compléter la livraison à concurrence de la quantité totale prévue par le bon de commande dans un délai de (**à renseigner par le candidat**) *jours*.

–

### **Vérification qualitative non conforme**

Le pouvoir adjudicateur ou son représentant prononcera une décision de rejet:

- si un ouvrage est abîmé, ne correspond pas à la commande ...

En cas de décision de rejet, le ou les ouvrages devront être remplacés par le titulaire dans un délai de *15 jours*, et ce aux frais du titulaire du marché. La personne publique s'engage à demander les échanges nécessaires 3 semaines maximum après la date de livraison.

Les échanges pourront s'effectuer même si les manuels ont été tamponnés de la marque de l'établissement.

Selon la nature du défaut constaté, le pouvoir adjudicateur ou son représentant pourra admettre l'ouvrage avec réfaction de prix déterminé par un commun accord. Le défaut d'accord entraîne le rejet de la fourniture et son remplacement.

### **ARTICLE 8 – Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre de priorité :

- ▶ Le présent document valant règlement de consultation et cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ▶ L'annexe 1 « Tableau des offres » complétée entièrement

### **ARTICLE 9 – Prix**

Les produits sont réputés être des produits courants. Le fournisseur s'engage à maintenir les caractéristiques techniques des produits pendant toute la durée du marché.

Les prix s'entendent par une facturation des marchandises rendues franco de port, d'assurance et d'emballage dans les locaux du collège. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents.

Les prix (et donc le pourcentage de réduction) sont **unitaires et fermes** jusqu'au 15 septembre 2017. Cependant, en cas de promotion exceptionnelle ou de baisse conjoncturelle de prix public d'une fourniture objet du marché, le titulaire devra proposer le règlement le plus avantageux pour le collège.

### **ARTICLE 10 – Modalité de règlement**

**Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique.  
Il ne sera pas versé d'acompte.**

La facture devra comprendre les éléments suivants :

- **Nom et adresse du fournisseur**
- **Références bancaires (R.I.B. format SEPA)**

- **Le détail de la fourniture livrée**
- **Le prix HT**
- **La date de facturation**

**Rappel: en aucun cas il ne sera accepté des frais de facturation ou de port (quelque soit le montant de la facture).**

**Tout produit livré qui ne figure pas au marché fera l'objet d'une facture séparée.**

Le défaut de paiement dans le délai sus visé fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de 2 points.

### **ARTICLE 11– Résiliation du marché**

Le présent marché pourra être résilié en cas de manquements répétés ou particulièrement grave au Cahier des charges par le titulaire (notamment en cas de dépassement injustifié du délai contractuel de livraison).

Après avoir invité le titulaire à présenter des observations dans un délai de 15 jours, le collègue Adrien Cadet pourra résilier le marché aux torts du titulaire, sans que celui-ci puisse prétendre à une indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation sera prononcée le cas échéant avec exécution des prestations aux frais et risques du titulaire défaillant.

### **ARTICLE 12 – Litige**

Le présent marché étant un contrat administratif, les litiges seront portés devant le tribunal administratif de SAINT-DENIS. Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, les contestations qui pourraient survenir entre le collègue et le titulaire du marché ne pourront être évoqué par ce dernier comme cause de suspension, même momentanée, des prestations à effectuer.

### **ARTICLE 13 – Déclaration, attestations sur l'honneur**

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main d'œuvre et aux conditions du travail.

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France)
- que je n'ai pas fait, ou toute personne ayant agi sous mon couvert, présente dans mon établissement n'a pas fait l'objet durant les cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9 , L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France)



**ANNEXE1- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES****Offre****1/ Qualité du service :**

- Délai de livraison (20%)
- .....

- Conditions d'échanges et de reprises (10 %)
- .....
- .....

**2/Prix et conditions financières :(70 %)****LOTS 1 à 5 : livres manuels pour les élèves**

Matière	Quantité	Niveau	Titre	ISBN	Editeur	Tarif maritime	Tarif aérien
<b>LOT 1</b>							
Maths	168	6ème	Trans Maths	978 209 171912 2	Nathan		
<b>TOTAL :</b>							
<b>LOT 2</b>							
Français	144	3ème	L'envol des lettres	978 2 7011 9737 1	Belin		
	24	3ème prépa-pro	Français 3ème prépa-pro	978 2 0916 4978 8	Nathan		
<b>TOTAL :</b>							
<b>LOT 3</b>							
Allemand	28	6ème	Fantastisch	9 782 356 852 946	Maison des langues		
	28	5ème	Fantastisch	9 782 356 854 094	Maison des langues		
	28	4ème	Hab Spab	9 782 047 333 181	Bordas		
	28	3ème	Hab Spab	9 782 047 333 228	Bordas		
<b>TOTAL :</b>							
<b>LOT 4</b>							
Espagnol	144	4ème	Buena Onda	978 204 733 454 6	Bordas		
	120	3ème	Estupendo	978 209 178 038 2	Nathan		
	24	3ème prépa-pro	Quedamos	978 201 181 480 7	Hachette		
<b>TOTAL :</b>							
<b>LOT 5</b>							
Sces Physiques	168	5ème	Micro méga	978 2 401 02164 8	Hatier		
	168	4ème	Micro méga	978 2 401 02711 4	Hatier		
	144	3ème	Micro méga	978 2 401 00009 4	Hatier		
	24	3ème prépa-pro	Physique-Chimie Prépa-pro	978 2 0124 0692 6	Hachette		
<b>TOTAL :</b>							
<b>LOT 6</b>							
SVT	24	3ème prépa-pro	SVT 3ème prépa-pro	978 2 09 164	Nathan		
<b>TOTAL :</b>							
<b>TOTAL GENERAL :</b>							

Divers: .....

.....

**Cachet, date et signature du candidat :**